



# BULLETIN D'INFORMATION SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

L'action communautaire :  
une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté  
et au développement social du Québec

Volume 4, numéro 1

Avril 2006

## MOT DE LA MINISTRE



## Évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire

Dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* adopté en août 2004, l'axe de la reconnaissance prévoit que le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA) « coordonne l'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire et propose au gouvernement, au terme cette opération, les ajustements nécessaires en associant à cette opération le Comité interministériel de l'action communautaire et le Comité avisur de l'action communautaire autonome ».

Au cours de la dernière année, le processus d'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale s'est mis en branle. Aujourd'hui, plusieurs étapes ont été franchies et il importe de vous en faire part.

Comme vous le constaterez à la lecture de ce bulletin, cette évaluation est réalisée de façon très rigoureuse et a nécessité la contribution de plusieurs partenaires. À ce sujet, vous avez été invités à participer à un premier sondage et plus de deux mille d'entre vous ont répondu au questionnaire. De plus, une équipe de recherche indépendante effectue actuellement des études de cas sur les avancées des travaux.

L'évaluation de la mise en œuvre de la politique nourrira la réflexion sur la reconnaissance de l'action communautaire. Celle-ci doit être reconnue, tant pour ce qu'elle est, ce qu'elle fait que pour les effets positifs qu'elle a sur un grand nombre de citoyennes et de citoyens.

Finalement, de sincères remerciements sont adressés à toutes les personnes qui, de près ou de loin, contribuent à la réussite de cette démarche d'envergure. Votre implication est précieuse et appréciée. Cette démarche nous permettra de poursuivre ensemble notre travail visant à soutenir, faire connaître et reconnaître l'action communautaire au Québec.

Bonne lecture!

Michelle Courchesne  
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

## SOMMAIRE

Mot de la ministre.....	1	Quelle approche évaluative a été retenue? Quelles sont les principales étapes de l'évaluation? .....	2	Qui coordonne la démarche d'évaluation de la mise en œuvre de la politique .....	4
Pourquoi évaluer la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire? .....	2			Conclusion .....	4



## Pourquoi évaluer la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire?

L'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* a été prévue dans la politique elle-même, lors de son adoption en 2001. On y affirmait que « la mise en œuvre de la politique devra être soumise à un processus d'évaluation triennal des résultats obtenus aux étapes d'implantation des orientations gouvernementales. »<sup>1</sup>

Cette volonté du gouvernement de s'assurer que la mise en œuvre des nouvelles orientations en matière d'action communautaire sera l'objet d'une démarche approfondie et d'un processus structuré dans chacun des ministères et des organismes gouvernementaux visés est réaffirmée dans le *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire*. En effet, on y affirme que l'un des mandats du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA) sera de « coordonner l'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire et de proposer au gouvernement, au terme de cette opération, les ajustements nécessaires.<sup>2</sup> » À cette opération doivent être associés, toujours selon le plan d'action gouvernemental, le Comité interministériel de l'action communautaire et le Comité adviseur de l'action communautaire autonome.

## Quelle approche évaluative a été retenue? Quelles sont les principales étapes de l'évaluation?

La toute première étape devant permettre de s'engager dans le processus d'évaluation a été l'élaboration d'un plan général d'évaluation. Outre le cadre logique d'évaluation, ce plan comprend une stratégie globale d'évaluation qui se divise en deux phases :

- > la première, de nature formative;
- > la seconde, de nature sommative.

Ce bulletin se penche essentiellement sur la phase formative puisque la phase sommative portera sur les effets à plus long terme de la politique et sera réalisée seulement au terme du processus de mise en œuvre.

### La phase formative

La première phase vise à mesurer comment progresse l'implantation des orientations gouvernementales. Elle est donc centrée sur l'étude de la mise en œuvre de la politique ainsi que sur ses premiers effets. Dans cette phase de l'évaluation, les dispositifs mis en place pour atteindre les objectifs fixés et les gestes concrets faits par les administrations gouvernementales visées (notamment la simplification administrative, l'introduction des modes de soutien financier) seront passés en revue. On examinera aussi le rôle joué par les divers acteurs (gouvernementaux ou communautaires) responsables d'assurer le déroulement de la démarche.

L'évaluation formative fait appel à deux méthodes de collecte de données :

- > deux sondages;
- > des études de cas.

### Le premier sondage

Le premier sondage a porté sur les attentes, les perceptions et le degré de satisfaction des organismes communautaires à l'égard des démarches et des travaux entrepris depuis le début de la mise en œuvre de la politique. Il porte sur les premiers effets de la politique.

L'élaboration du questionnaire du premier sondage a nécessité une préparation importante : neuf groupes de discussion, qui ont réuni environ cent personnes au total, ont été organisés tant à Montréal, Québec et Chicoutimi qu'en Montérégie et en Abitibi. Les organismes communautaires sollicités reflétaient la diversité du milieu communautaire et étaient issus de plusieurs secteurs d'activité, dont un groupe d'organismes de défense collective des droits, des regroupements d'organismes ainsi que des organismes de base. On s'est assuré que les organismes participant à ces groupes de discussion représentaient une diversité de situations et qu'il y aurait des organismes touchés par la vaste opération de concentration du soutien financier en appui à la mission globale et le rattachement à un ministère d'appartenance, ainsi que des organismes non touchés par cette opération.

L'organisation du sondage a été confiée à une firme indépendante qui, en juin 2005, a rendu le questionnaire accessible aux organismes communautaires sur son site Internet. Cette firme a fait parvenir une version papier du questionnaire aux personnes qui le souhaitaient.

Le nombre total de participants au sondage est le suivant :

- > 1788 organismes communautaires soutenus en appui à la mission globale ont répondu au questionnaire, ce qui représente un taux de participation de 44 % pour cette catégorie d'organismes;
- > 280 organismes communautaires soutenus par des ententes de service ou par l'intermédiaire de projets ont également répondu au questionnaire, ce qui représente un taux de participation de 32 % pour cette catégorie d'organismes.

L'analyse des données est en cours et un rapport sera préparé par la suite.

### Le deuxième sondage

Ce sondage sera réalisé à la fin de la mise en œuvre de la politique. Il devrait permettre d'établir la comparaison entre la situation qui ressort des données collectées au moyen du premier sondage et celle qui prévaudra une fois que seront bouclées toutes les étapes de la mise en œuvre de la politique.

1. *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, p. 44, point 3.7.

2. *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire*, p. 9, point 1.1.1.



### Les études de cas

Les études de cas seront réalisées en trois étapes dans le cadre de la recherche évaluative. Elles permettront d'examiner en profondeur la manière dont s'est effectuée la mise en œuvre de la politique dans les ministères et les organismes gouvernementaux visés et si les différents acteurs ont assumé leurs responsabilités. On pense ici au SACA, au Comité interministériel de l'action communautaire, au Comité aviseur de l'action communautaire autonome et à la Table de concertation de l'action communautaire. Les organismes communautaires seront également appelés à faire valoir leur point de vue et à enrichir cette évaluation, particulièrement dans le cadre des études sectorielles où toutes les dimensions de la mise en œuvre de la politique seront examinées plus en détail.

### Qui coordonne la démarche d'évaluation de la mise en œuvre de la politique?

La politique gouvernementale sur l'action communautaire s'adresse à de très nombreux acteurs gouvernementaux et rejaillit sur tous les secteurs de l'action communautaire. Le mandat d'évaluer la mise en œuvre d'une telle politique ne pouvait être confié qu'à des experts en la matière. C'est pourquoi le SACA a fait appel à l'expertise de la Direction de l'évaluation (DE) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et lui a demandé d'élaborer un plan d'évaluation et de guider les étapes charnières du processus d'évaluation.

Pour la soutenir et la conseiller dans la réalisation de son mandat, et en conformité avec l'esprit de la politique, la DE s'est adjoint un comité d'évaluation dont la composition est la suivante :

- > trois membres du Comité aviseur de l'action communautaire autonome;
- > trois personnes participant au Comité interministériel de l'action communautaire;
- > deux représentants du milieu universitaire, issus de la Table de concertation de l'action communautaire;
- > un représentant du SACA.

Le mandat de ce comité consiste à :

- > contribuer aux travaux d'élaboration du cadre d'évaluation, par ses commentaires et propositions d'orientations;
- > apporter son expertise aux étapes clés du processus d'évaluation et à offrir l'accompagnement requis.

Le comité d'évaluation a été très actif depuis le tout début des travaux d'évaluation. Il a apporté sa collaboration à toutes les étapes menant à la réalisation du premier sondage. Certains membres ont également participé aux travaux liés au choix de l'équipe de recherche qui a entrepris la réalisation des études de cas sur la démarche gouvernementale de mise en œuvre de la politique.

### Le choix d'une équipe de recherche

Afin d'effectuer le choix d'une équipe de recherche, la DE a lancé, par l'entremise du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), un appel d'offres pour cette partie de l'évaluation formative. Le comité d'évaluation a collaboré avec le FQRSC à l'élaboration de l'appel d'offres. Au terme du processus de sélection, c'est une équipe placée sous la direction de M<sup>me</sup> Deena White, du Département de sociologie de l'Université de Montréal, qui a été choisie. Les personnes qui composent l'équipe de M<sup>me</sup> White proviennent de divers horizons : sciences politiques, service social, histoire, médecine sociale et préventive.

La recherche évaluative effectuée au moyen d'études de cas sera de nature qualitative, participative et formative. Elle a essentiellement pour objectif de décrire la mise en œuvre et les enjeux qui lui sont liés en fonction du point de vue des principaux acteurs. De plus, elle devrait favoriser l'atteinte des objectifs de la mise en œuvre de la politique, comme le respect de l'autonomie des organismes communautaires, l'harmonisation des pratiques administratives, etc.

La recherche évaluative comprend trois grandes étapes :

#### 1. Première étape des études de cas (réalisée)

Cette phase a été consacrée à la rencontre des acteurs de la mise en œuvre de la politique afin de déterminer l'ampleur des études de cas à venir et d'en soutenir la préparation. Au cours de cette phase, l'équipe de recherche a lu les documents suivants : le *Plan d'action en matière d'action communautaire*, le *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, le plan de mise en œuvre, les *Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole*, les comptes rendus de diverses rencontres, etc.

#### 2. Deuxième étape des études de cas (toute l'année 2006)

Cette phase est celle de la réalisation des études de cas. Tous les secteurs seront examinés. Dans le contexte dont il est question ici, le secteur n'est pas défini en fonction de structures ministérielles ou de secteurs représentés au Comité aviseur de l'action communautaire autonome, mais il s'agit plutôt de secteurs d'activité, ce qui peut toucher, par le fait même, plus d'une instance gouvernementale.

Les méthodes utilisées seront les suivantes :

- > Des entrevues individuelles et des entrevues de groupes.
- > Des séminaires destinés à des groupes hétérogènes (représentants gouvernementaux et communautaires) : ces séminaires porteront sur l'expérience de la mise en œuvre de la politique et les échanges mettront en présence des personnes de divers horizons. Ces séminaires cadrent bien avec la notion d'évaluation formative, qui vise à contribuer à l'avancement de la mise en œuvre.
- > Les séminaires seront tenus à la fin de l'évaluation de chaque secteur. Les participants auront eu l'occasion de s'exprimer auparavant. Les organismes seront mis à contribution au moment d'inviter les participants et d'établir les ordres du jour.



> La grille d'analyse utilisée intégrera des éléments contextuels (politiques, administratifs, etc.), des éléments liés au processus (décisions, actions entreprises) ainsi que diverses stratégies (valeurs, diagnostics et interprétations).

### 3. Troisième étape des études de cas (automne 2007)

La troisième étape de la recherche évaluative consiste à analyser les études de cas et à rédiger un rapport. Par ailleurs, toutes les études et tous les documents produits seront disponibles sur un site Web hébergé par le Centre de recherche sur les politiques et le développement social à l'adresse suivante : [www.evalprsac.com](http://www.evalprsac.com). Il y aura une stratégie de diffusion continue qui assurera la transparence du processus et permettra à toute personne intéressée de consulter les documents produits par l'équipe de chercheurs.

Les questions relatives à la déontologie sont importantes pour l'équipe de recherche. Différentes mesures ont été mise en place pour assurer la confidentialité et le respect des règles d'éthique. Dans ce contexte, celle-ci se fera un devoir de soumettre ses textes à toutes les personnes rencontrées afin de s'assurer de l'exactitude des faits rapportés.

## Conclusion

L'évaluation en cours suscite une opération de grande envergure. Il ne fait pas de doute que l'engagement nécessaire à un déroulement productif et harmonieux est au rendez-vous. Merci à celles et à ceux qui répondront aux demandes de collaboration qui leur seront encore adressées et qui participeront, dans la mesure de leurs capacités, à l'avancement de la réflexion sur la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire. Merci de mettre votre énergie au service de l'action communautaire. Bon travail à chacune et à chacun d'entre vous!

Le Bulletin d'information sur la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* est publié par la Direction des communications du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour le compte du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, à l'intention des organismes communautaires.

#### Coordination

Daniel Jean

Directeur du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec

#### Collaboration

Marie-Josée Ouellet

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec

#### Rédaction

Ginette Drouin-Busque

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec

#### Édition

Hélène Grenier

Direction des communications

Gil Michel

Direction des communications

#### Infographie

Composition Orléans

#### Poste publication : 40675091

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

2<sup>e</sup> trimestre 2006

ISSN 1703-0909

© Gouvernement du Québec, avril 2006

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
1122, Grande-Allée Ouest, bureau 100  
Sillery (Québec) G1S 1E5  
Téléphone :  
Région de Québec : (418) 646-9270  
Ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 577-2844  
Télécopieur : (418) 644-5795  
Courriel : [saca@saca.gouv.qc.ca](mailto:saca@saca.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mess.gouv.qc.ca](http://www.mess.gouv.qc.ca)  
sous Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec